

**Académie de Versailles**

**Etablissement :  
Collège Claude Debussy  
St Germain En Laye**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

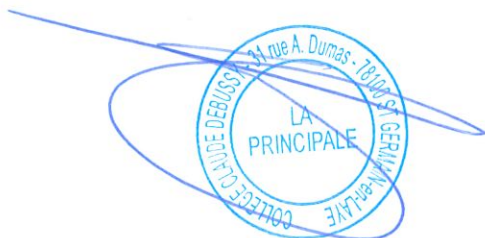
<b>Année scolaire : 2022-2023</b>	<b>Quorum : atteint</b>
<b>Numéro de séance : 2</b>	<b>Nombre des présents : 20</b>
<b>Date de convocation : 15-11-2022</b>	<b>Nombre d'absents excusés : 4</b>
<b>Présidence de : Marianne GOLDENBERG</b>	

**Ordre du jour CA du 24 novembre 2022 :**

- 1- Présentation de l'ordre du jour.
- 2- Approbation du CR du CA du 18-10-2022.
- 3- Conventions et projets classe défense.
- 4- Don du FSE au collège pour l'organisation des sorties scolaires + sorties scolaires.
- 5- Projet de budget 2023.
- 6- Délégation du CA au CE pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.
- 7- Présentation des abonnements et logiciels.
- 8- Convention d'assistance informatique.
- 9- Convention AGASEC.
- 10- Convention association musique et éducation 78.
- 11- Projets CESC.
- 12- Présentation CVC.
- 13- Stages d'établissement.
- 14- Questions diverses.

**Signatures :**

**Le Président**



A blue ink signature scribble over a circular stamp. The stamp contains the text: 'COLLEGE CLAUDE DEBUSSY', '21 rue A. Dumas - 78100 ST GERMAIN EN LAYE', and 'LA PRINCIPALE'.

**Les secrétaires**



A blue ink signature scribble over a circular stamp. The stamp contains the text: 'COLLEGE CLAUDE DEBUSSY', '21 rue A. Dumas - 78100 ST GERMAIN EN LAYE', and 'Principale Adjointe'.



A blue ink signature scribble.

## **1- Présentation de l'ordre du jour.**

Pas de modification apportée.

## **2- Approbation du compte-rendu du CA du 18-10-22.**

Pas de modification demandée.

Les membres du CA approuvent le compte-rendu du CA du 18-10-22.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 20**
- **Contre :**
- **Abstention :**

## **3- Conventions et projets classe défense.**

Suite à une réunion le 14 novembre 2022 à Satory avec les partenaires du projet, il est proposé un partenariat élargi à deux niveaux de classe, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

M. Dardillac, IA IPR d'HG et référent du trinôme académique, présente le projet articulé autour de la musique et la citoyenneté.

Les membres du CA approuvent la convention classe défense pour le niveau 4<sup>ème</sup>.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre :**
- **Abstention : 1**

...

Les membres du CA approuvent la convention classe défense pour le niveau 3<sup>ème</sup>.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre :**
- **Abstention : 1**

## **4- Sorties scolaires.**

Les sorties dans les établissements scolaires sont principalement obligatoires car elles participent par nature à la mission de l'EPL.

Le principe de gratuité de l'enseignement implique qu'aucune participation financière ne saurait être demandée aux familles.

Il incombe aux établissements scolaires et à eux seuls d'organiser ces activités et d'en assurer la gestion financière.

Le collège Claude Debussy ne peut, à ce jour, en assurer la gestion financière : la dotation globale de fonctionnement allouée par le Département ne lui permet pas de couvrir les frais générés par les sorties scolaires. Les fonds de réserve de l'établissement sont insuffisants pour couvrir cette charge.

La solution de financement trouvée est la suivante : un don du FSE au collège pour la prise en charge des frais des élèves. Le collège supporte sur ses fonds la part des accompagnateurs.

Les membres du CA approuvent cette proposition de don du FSE au collège pour le financement de la part élève aux sorties scolaires.

Le don est d'un montant de 5 000 € et couvrira les sorties prévues en 2023. S'il existe un reliquat en fin d'année civile, ce dernier sera reversé au FSE par le collège. S'il

s'avère insuffisant, le FSE pourrait en faire un complémentaire à l'établissement qui serait alors soumis à l'approbation des membres du CA.

Les membres du CA approuvent le don du FSE au collège pour l'organisation des sorties scolaires 2023.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 20**
- **Contre :**
- **Abstention :**

3 projets de sorties sont soumis à l'approbation du CA :

1<sup>ère</sup> : une sortie organisée par Monsieur Péan le 2-12-2022 au Centre Pompidou (collections américaines) avec les élèves de la classe de 4<sup>ème</sup>6. Le nombre de participants est fixé à 31. Le coût de cette sortie par participant est de 3.52 € et correspond à des frais de transport (tickets RER).

Les membres du CA approuvent la sortie en date du 2-12-2022.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 20**
- **Contre :**
- **Abstention :**

2<sup>ème</sup> : une sortie organisée par Monsieur Péan le 13-12-2022 au Musée du Louvre (Les choses) avec les élèves de la classe de 5<sup>ème</sup>7. Le nombre de participants est fixé à 30. Le coût de cette sortie par participant est de 3.52 € et correspond à des frais de transport (tickets RER).

Les membres du CA approuvent la sortie en date du 13-12-2022.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 20**
- **Contre :**
- **Abstention :**

3<sup>ème</sup> : une sortie organisée par Monsieur Péan le 16-01-2023 au Centre Pompidou (exposition Christian Marclay) avec les élèves de la classe de 3<sup>ème</sup>1. Le nombre de participants est fixé à 31. Le coût de cette sortie par participant est de 3.52 € et correspond à des frais de transport (tickets RER).

Les membres du CA approuvent la sortie en date du 16-01-2023.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 20**
- **Contre :**
- **Abstention :**

## **5- Projet de budget 2023**

Le budget 2023 est arrêté en recettes à la somme de 277 403 € et en dépenses à la somme de 302 836 €.

La différence de 25 433 € entre les recettes et les dépenses correspond :

- A la prise en compte dans le service général administration et logistique des amortissements financés par les réserves de l'établissement pour 20 000 €.
- Au prélèvement sur le fonds de roulement sollicité pour le financement du logiciel vie scolaire et pour l'achat des carnets de liaison.

La proposition de répartition budgétaire pour 2023 est la suivante :

	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES
FONCTIONNEMENT :		
Activités pédagogiques	163 035 €	157 602 €
Vie de l'élève	8 000 €	8 000 €
Administration et logistique	103 801 €	83 801 €
Bourses nationales	28 000 €	28 000 €
Total fonctionnement	302 836 €	277 403 €
INVESTISSEMENT :		
Opérations en capital	0 €	0 €
Total investissement	0 €	0 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>302 836 €</b>	<b>277 403 €</b>

Le contexte budgétaire 2023 est marqué par 2 éléments :

- Retour à un contexte sanitaire normalisé permettant la reprise progressive des activités antérieures à la crise liée à l'épidémie Covid-19 et notamment les projets pédagogiques, les voyages & les sorties scolaires.
- Un contexte économique contraint en raison de l'inflation.

Les conditions de fonctionnement de toutes les équipes du collège sont cependant maintenues et ce grâce à 3 mesures :

- L'augmentation de 5% des ratios élèves voulue par le Département pour le calcul de la DGF pour compenser la situation inflationniste.
- Le recours au fonds de roulement pour le financement de certaines dépenses (logiciel vie scolaire et carnet de liaison).
- L'entraide entre les services (prise en charge partielle des frais de papier pour la pédagogie par l'administration).

Départ de Monsieur Michaut, directeur de la Clef en cours de présentation du budget, 19 présents au lieu de 20.

Cette proposition de répartition est acceptée par les membres du CA

**Résultats du vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

**6- Délégation du CA au CE pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.**

Les membres du CA donnent délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés publics à procédure adaptée qui s'inscrivent :

- Dans la limite des crédits ouverts au budget.
- Dont l'incidence est annuelle.
- Qui ne dépassent pas les limites fixées par le code de la commande publique.

Cette délégation est étendue aux contrats d'abonnements et/ou aux logiciels ayant une incidence financière sur 2 exercices budgétaires.

Les membres du CA acceptent de donner délégation au chef d'établissement.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

## 7- Abonnements et logiciels.

Les membres du CA donnent un avis favorable sur les principes de choix des outils présentés dans la liste ci-dessous :

**Abonnements - outils pédagogiques / redevances - logiciels  
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

**Abonnements bibliothèque des élèves (comptes 6067 et 6186)**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>ESTIMATION</b>
EDITIONS PLAYBAC (L'actu 2 abonnements + Mi semanal)	105,00 €
SCIENCE ET VIE JUNIOR (2 abonnements)	160,00 €
EDITIONS FATON (Le Petit Léonard/Cosinus/Virgule/Histoire Junior/Arkéo junior)	255,00 €
MILAN PRESSE (Géo Ado)	80,00 €
ICEM (Educ'Freinet)	45,00 €
BAYARD JEUNESSE (I love English/Phosphore/Okapi)	280,00 €
SOPHIA PUBLICATIONS (L'histoire)	85,00 €
CNRS EDITIONS (Documentation photographique)	100,00 €
SPORTEEN MEDIA (Sporteen)	50,00 €
TOPOLINO EDITIONS (Topo)	75,00 €
CANOPE (BCDI-Soldoc)	340,00 €
ENRICK B. EDITIONS (Kezako mundi)	45,00 €
EDITIONS FLEURUS (Le monde des ados)	65,00 €
EDITIONS ONISEP (Parcours ONISEP)	80,00 €
ZERO DE CONDUITE (Zéro de conduite - VOD)	395,00 €
LES EDITIONS DU COLLEGE (Chicos)	30,00 €
NRP COLLEGE (La nouvelle revue pédagogique)	70,00 €
EDITIONS ALBA VERBA (Tétras lire)	70,00 €
ABOMARQUE (Geek junior)	50,00 €
	<b>2 380,00 €</b>



### Redevances logiciels (compte 6067 et 6511)

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>ESTIMATION</b>
Effi (logiciel immob)	100,00 €
INDEX EDUCATION (EDT-PRONOTE-Hébergement PRONOTE)	3 100,00 €
CUBE NEO CENTER (affichage dynamique)	700,00 €
	<b>3 900,00 €</b>

### Documentation générale et administrative (compte 6181)

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>ESTIMATION</b>
AJI	120,00 €
	<b>120,00 €</b>

#### **Résultats de la demande d'avis :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

### **8- Convention d'assistance informatique**

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'assistance informatique avec le lycée Newton de Clichy chargé de la gestion financière et comptable du centre de gestion des équipes de maintenance informatique de proximité.

Cette convention a pour objet la maintenance matérielle et logicielle, l'assistance et le conseil aux utilisateurs de l'établissement bénéficiaire, l'accès sécurisé aux applications de l'éducation nationale.

Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 01-01-2023. Le coût annuel est de 0.72 € par élève soit environ 650 € par an.

Les membres du CA approuvent cette convention.

#### **Résultats du vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

### **9- Convention AGASEC**

## **9- Convention AGASEC**

Le partenariat entre collège Debussy et l'AGASEC a démarré l'année dernière. Certains élèves peuvent bénéficier de la part des personnels de l'Agasec d'un suivi et d'un appui scolaire et social.

Les membres du CA approuvent la convention AGASEC.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

## **10- Convention association musique et éducation 78.**

L'objectif visé par cette convention est de définir les modalités de la production de concerts de chorales scolaires.

Les membres du CA approuvent la convention avec l'association musique et éducation 78.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

## **11- Projets CESC.**

Mme Zwolak se réfère au bilan du CESC présenté au CA du 4 juillet dernier et au compte rendu de la réunion de cette année du 27 septembre 2022.

Les membres du CA approuvent les projets CESC.

**Résultats du vote :**

- **Pour : 17**
- **Contre : 1**
- **Abstention : 1**

## **12- Présentation CVC.**

Mme Goldenberg présente le Conseil de la vie collégienne du fait de l'absence de Mme Vidas, CPE. 17 élèves sont élus (niveaux 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>).

Sa dernière réunion a eu lieu 17 novembre. Parmi les idées d'action on trouve une bourse aux livres, le bal des 3<sup>èmes</sup>, une soirée des talents, un tournoi foot.

M. Chanelière, parent d'élève, a commencé à animer un atelier d'improvisation théâtrale avec 2 groupes.

Le foyer devrait ouvrir pour accueillir un nombre limité d'élèves pour jouer au baby-foot sur la récréation de la demi-pension.

Un club de comédie musicale pourrait voir le jour animé par un/des AED.

### **13- Stages d'établissement.**

La formation des personnels enseignants et non enseignants est importante. Il existe 3 types de formation : individuelle, individuelle par discipline sur des thèmes préconisés par les inspections pédagogiques, d'établissement.

La formation sur le thème de l'inclusion s'achèvera le 26 janvier. De nouveaux stages auront pour thème : l'intégration des élèves allophones, les valeurs de la République et la laïcité, le PSC1.

### **14- Questions diverses.**

**La 1<sup>ère</sup> concerne la gestion du chauffage dans les collèges et la diminution des températures pour essayer de compenser la hausse des tarifs énergétiques.**

Ce point est abordé en même temps que l'étude du projet de budget 2023.

Il est fait référence au plan de sobriété énergétique départemental dont l'objectif affiché est une réduction des consommations de 10% d'ici 2 ans. Cinq mesures sont mises en œuvre par le Département pour atteindre cet objectif:

- 1- Ajuster le chauffage : réduire à 19° la température dans les collèges du département. Baisser de 1° la température du chauffage peut permettre de réaliser jusqu'à 7% d'économies.
- 2- Moderniser l'éclairage des bâtiments : renouveler progressivement les éclairages par des systèmes LED (fait pour le collège sauf le rez-de-chaussée qui reste à équiper) et mettre en place des détecteurs de présence (fait pour le collège).
- 3- Optimiser les consommations : mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité sur les sites les plus consommateurs et supprimer l'eau chaude dans les sanitaires des collèges.
- 4- Sensibiliser les usagers au développement durable : réduire les consommations énergétiques des équipements des demi-pensions et consolider l'utilisation des produits en circuits courts pour les repas. Poursuivre les actions pédagogiques autour du développement durable.
- 5- Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments : reconstruire 15 collèges, rénover thermiquement 34 collèges, installer des panneaux solaires sur les toitures des collèges.

#### **Point sur auto-évaluation**

Les différents groupes finalisent la rédaction de leurs synthèses. Le questionnaire vers toutes les catégories d'usagers et de personnels est à renseigner avant le 27/11 au soir.

La prochaine réunion du COPIL aura lieu le 6 décembre à 17h.

#### **Projet CHAAP**

Le projet d'une classe à horaires aménagés Arts Plastiques a été déposé par le collège.

La séance est levée à 20h20.



# Présentation projet voyage en Grande-Bretagne 2022-2023

GBPROJET-

**Annule et remplace délibération 60 du 4-07-2022.**

## PROGRAMME

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à organiser un voyage en Grande-Bretagne à Londres.

Le voyage se déroulera du mardi 18 au vendredi 21 avril 2023.

Le nombre de participants est fixé à 33 (élèves et accompagnateurs). Une classe de 4<sup>ème</sup> sera concernée par ce projet.

Le voyage est facultatif.

## MODALITES DE FINANCEMENT

Le voyage concerné a fait l'objet d'un budget prévisionnel présenté et commenté devant le Conseil d'Administration.

Une régie temporaire d'avances sera créée d'un montant de 510.00 € pour permettre à l'enseignant d'effectuer des menues dépenses à l'étranger. Le régisseur désigné est Madame CHAVAGNAT.

La participation prévisionnelle et volontaire des élèves est fixée à 485.00 € (assurance annulation comprise).

Les frais des accompagnateurs sont financés par un don de l'Association Jules Verne d'un montant global de 1 455.00 €. Le don s'effectuera par chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du collège Debussy.

Le Conseil d'Administration autorise la participation financière du Foyer-Socio-Educatif, sous la forme d'un don, à ce voyage, pour un montant global de 2 000.00 €. Le don s'effectuera par chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du collège Debussy.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer les contrats afférents à ce voyage.

Les excédents éventuels des familles seront gérés de la manière suivante et conformément à la loi :

- Ceux supérieurs à 8 € par participant seront reversés aux familles sauf si ces dernières dûment contactées n'expriment pas le souhait d'être remboursées.
- Ceux inférieurs à 8 € par participant ne seront pas obligatoirement reversés. Ils feront l'objet d'une notification à chaque famille qui disposera d'un délai de 3 mois pour en demander le remboursement. Si la famille ne répond pas dans le délai requis, les sommes seront acquises à l'établissement.

En cas de déficit et après utilisation des éventuels reliquats cités ci-dessus, il sera financé soit par une participation complémentaire des familles soit par un don d'une association.

